Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Plainte perdue depuis 2 ans

Par idel

Bonjour
Pour etre synthétique j ai porté plainte au commissariat le 6/7/22 pour des fait datants d une trentaine d année (j ai 45 ans aujourd hui) ...il y a deux jours j y retourne car j avais cru comprendre que le délai de prescription était passé de 30 à 35 ans ...
Et la et bien mon dossier " est perdu ou oublié " depuis deux ans ....mais il s excuse et fait une demande urgente ...
A votre avis il y a t il quelque chose que je peux engager: deux ans d attente d angoisse d esperance d arret de travail de suivi psycho et psychiatrique.....
Merci pour vos retours éclairés
Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Depuis 2 ans vous n'aviez pas eu de nouvelles de cette plainte ?
Consultez un avocat pour être mieux aidé.
Bon courage.

Par idel

Merci pour votre retour
Effectivement pas eu de nouvelles et je n ai pas eu de double de la plainte a l époque ....
Quel avocat spécialisé me conseillerez vous ?
Bien cordialement

Par yapasdequoi

Un avocat pénaliste serait une option.
Mais il y a aussi des consultations gratuites par des avocats généralistes.

Par Violet

Bonjour,

Lorsque vous indiquez :

"Et la et bien mon dossier " est perdu ou oublié " depuis deux ans ....mais il s excuse et fait une demande urgente"

à qui ? au procureur de la République ?

Pour moi c'est une évidence, puisque le commissariat devait lui transmettre votre plainte.

Cordialement,